

ÉDITO



Mesdames, Messieurs,

Encore quelques jours de printemps et bientôt l'été pointera le bout de son nez avec son lot de chaudes soirées ensoleillées, de promenades dans la nature et de festivités, notamment le 25 juin pour la fête de la musique et le 2 juillet pour la fête du village.

Si nous pouvons tous apprécier la douceur de ce printemps 2022, ces chaleurs anormalement chaudes nous alertent également par le faible niveau des précipitations hivernales et printanières qui nous a amené à être placé dès le mois de mai en vigilance sécheresse, par la bascule annoncée vers un climat de plus en plus méditerranéen annonciateur notamment d'orages violents mais aussi par le péril que cela représente pour la biodiversité.

Nos forêts, nos champs, nos cultures, nos modes de vie subissent désormais de plein fouet le changement climatique et l'enjeu est aujourd'hui à l'adaptation de nos espaces et de nos comportements à cette contrainte nouvelle.

Nous le voyons dans une partie des événements retracés dans cet Écho Champagnard, la question de notre environnement, des initiatives individuelles et collectives pour le protéger, est au cœur des préoccupations de habitants de la commune.

La commune aussi souhaite prendre sa part et les éléments de budget primitif 2022 (dossier p. 4 à 6) vont dans ce sens.

Il nous faut aujourd'hui nous projeter vers demain, nous assurer de notre capacité à offrir un service public de qualité tout en investissant pour l'avenir.

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué

| A DÉCOUVRIR |

ATELIER COMPOSTAGE

RENDEZ-VOUS CE SAMEDI 4 JUIN DE 14H À 15H30 DANS LA COUR DE L'ÉCOLE POUR UN ATELIER GRATUIT !

Découvrez les astuces qui vous permettront de réduire la quantité de vos déchets de jardin (paillage, tonte mulching, broyage à la tondeuse, etc.) et apprenez les gestes pour faire de vos déchets biodégradables un excellent compost.

Le compost obtenu vous permettra de rempoter gratuitement vos plantes, de fertiliser votre sol et amender vos fleurs et légumes du jardin, et même vos arbres et arbustes.

Inscription de dernière minute ☎ 04 76 34 74 85
Association Trièves Compostage & Environnement



LA CARTE TATTOO



Les grandes nouveautés

C'est **gratuit** pour les partenaires et les 65 000 collégiens isérois (avant c'était 8 €)

Unique, c'est une seule carte pour toute la scolarité au collège (avant c'était un chéquier tous les ans)

Une **cagnotte de 60 €** financée par le Département pour les activités annuelles sportives, culturelles ou artistiques (avant c'était deux chèques de 15 €)

Un **bonus culture de 45 €** de la Caf de l'Isère pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €, soit 105 € d'avantages

10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (avant c'était 8 €)

Des bons plans proposés toute l'année par les partenaires : offres spéciales, réduction, gratuité...)

Un **outil de paiement sécurisé** pour effectuer directement les transactions entre le partenaire et le collégien (avant c'était des chèques et talons à transmettre par courrier)

Un **remboursement automatisé** sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois)

+ de sport, de culture et de loisirs avec la carte TATTOO Isère !



A compter de la rentrée scolaire 2022, le Département de l'Isère (en partenariat avec la Caf de l'Isère) lance un nouveau dispositif : la carte Tattoo. Cette nouvelle carte propose aux collégiens de financer des activités sportives, culturelles et artistiques. Les dépenses de librairies seront également possibles dans la limite de 10 € par an.





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



OUVERTURE DU
BUREAU DE VOTE
de 8 heures
à 18 heures



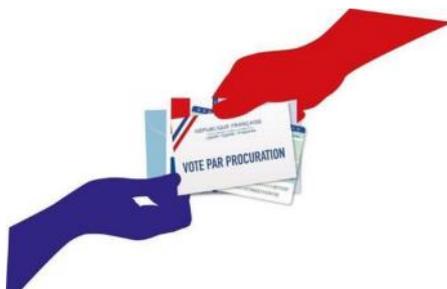
VOTE PAR PROCURATION

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE PROCURATION POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN

Service-Public.fr vous explique les nouvelles règles en vigueur en 2022 et comment faire pour donner procuration à l'électeur de votre choix.

Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.



COMMENT FAIRE LA PROCURATION ?

➤ Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

➤ Avec le formulaire (Cerfa 12668*03) disponible au Commissariat, à la Gendarmerie, au Tribunal ou au Consulat. Vous devez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

En savoir +

Pour les élections législatives 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.



ÉTAT CIVIL



Le 10 avril 2022 nous apprenions avec émotion le décès d'André REVOL-TISSOT.

Les élus/ passés et présents, et les agents de la collectivité tiennent aujourd'hui à rendre hommage à André pour son engagement en tant qu'adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme sous le mandat de M. Patrick LACLIE (2001-2008).

Durant 7 ans au service de notre commune, toujours présent aux réunions du conseil municipal, toujours présent quand on avait besoin de lui/ il laisse derrière lui l'image et le souvenir d'un homme engagé et apprécié de tous.

Par son comportement et son action, André mérite notre profonde reconnaissance, au nom du conseil municipal de CHAMPAGNIER et des agents qu'il a côtoyés/ nous adressons à sa famille et à ses proches tout notre respect et toutes nos pensées.





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Pour rappel, depuis le 21 mars 2017, la commune n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité.

En effet, les demandes sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques (mai 2009).

Ces nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site => <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreinte <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

Pour en savoir plus, consultez le guide des droits et des démarches administratives dans le département de l'Isère => <http://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives>.

COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- ✍ la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- ✍ une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- ✍ un justificatif de domicile.



Vous devrez signer au guichet devant un élu.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie. Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

- Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille

Une personne ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date de la nationalité française. L'attestation délivrée au moment du recensement militaire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Cette attestation doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé par l'intéressé à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il en va de même pour toute absence du domicile supérieure à 4 mois.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est dans l'irrégularité et ne peut passer d'examens.

Il peut se faire régulariser avant l'âge de 25 ans auprès de la Mairie de son domicile (ou au Consulat s'il réside à l'étranger).



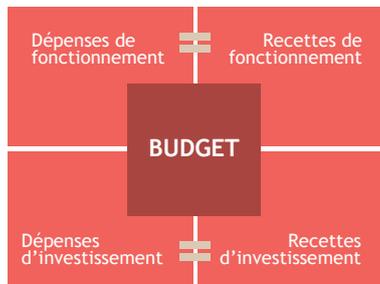


BUDGET PRIMITIF 2022 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Chaque année, le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie des collectivités locales.

Il s'agit du premier acte obligatoire de leur cycle budgétaire. Ce document budgétaire qui recense l'ensemble des dépenses et recettes prévues par la collectivité pour un exercice budgétaire, c'est-à-dire en principe une année civile.

Le budget primitif de la commune a été voté par le Conseil municipal (13 pour, 1 contre) le 29 mars 2022.



Les grands principes budgétaires

- Annualité** : un budget annuel
- Unité** : un document unique
- Universalité** : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses
- Spécialité** : chaque crédit budgétaire est associé à un service
- Équilibre** : dépenses = recettes



Budget primitif 2022

- 3 M€

- ➔ Le budget primitif 2022 de fonctionnement est voté en dépenses comme en recettes pour la somme de **1 684 623,33 €**
- ➔ Le budget primitif 2022 d'investissement est voté en dépenses comme en recettes pour la somme de **1 368 202,09 €**

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 3500 habitants, le **débat d'orientation** (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui déterminent les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat ne revêt aucun caractère obligatoire pour la commune de CHAMPAGNIER mais ce veut être une

démarche de transparence de l'action publique et un exercice démocratique important dans la vie de la collectivité.

Il a été préparé par les réunions de la commission municipale Finances et personnels en date des 4 et 31 janvier 2022 dans le cadre d'une représentation proportionnelle des élus issus des deux listes candidates aux élections municipales de mars 2020.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

LE CONTEXTE NATIONAL

L'année 2022 devrait se caractériser par un retour à la normale sur le plan sanitaire.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE RELANCE SE POURSUIVRA EN 2022, AVEC LA MATÉRIALISATION DU SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ».

Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses

d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

UNE BAISSÉ DU DÉFICIT PUBLIC ENGAGÉE DÈS 2021

Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

LA BAISSÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE SE POURSUIT

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour

continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB.

En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décroissance serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

UNE INFLATION À 1,5 %

Selon la Banque de France la poussée actuelle de l'inflation n'est que temporaire en France et dans la zone euro et s'explique par un phénomène de rattrapage après le choc économique de 2020.



LE CONTEXTE GÉNÉRAL

UN TAUX DE CHÔMAGE EN LÉGÈRE PROGRESSION

La baisse du chômage et les fortes créations d'emploi enregistrées depuis le début de l'année ne se poursuivront pas au même rythme en 2022. Dans la foulée de la dernière prévision de l'Insee, qui table sur un reflux du taux de chômage à 7,6% au 3^e trimestre 2021, l'Observatoire français des conjonctures économiques note un rebond "spectaculaire" de l'emploi salarié depuis le début de l'année, avec 438.000 emplois créés au 1^{er} semestre 2021.

Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le taux de chômage devrait donc atteindre 7,8% de la population active fin 2021, avant de remonter à 8% en 2022. La levée des mesures sanitaires et les créations d'emplois se traduirait par un retour progressif sur le marché du travail de personnes ayant basculé dans l'inactivité durant la crise sanitaire, soit 90 000 personnes.



CONSÉQUENCE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur et s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance », destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti-crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'État sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros. Seule évolution, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et

la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le PLF devrait également contenir des mesures d'ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation.

Une réforme des indicateurs financiers sera également initiée qui sera prise en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal, comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)... Cette réforme est rendue nécessaire par la réforme de la fiscalité locale avec notamment la sup-

pression de la taxe d'habitation et la création d'un nouveau panier de ressources pour la compenser.

POUR RAPPEL CONCERNANT LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

En 2020 a été introduit le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour la population la plus modeste : 80% des ménages ne payaient plus rien au titre de cet impôt. L'exonération progressive des foyers les plus « aisés » se poursuivra pour atteindre 65% sur les résidences principales en 2022.

Pour rappel, ces suppressions ne concernent pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui continueront d'être taxés en 2022 au titre de la TH, puis à partir de 2023 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est également conservée.

CONSÉQUENCE POUR CHAMPAGNIER

Conséquence de la suppression progressive de la taxe d'habitation, les recettes liées ont subi une forte baisse passant de 110 000 € en 2020 à environ 4000 € en 2021.

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et l'application d'un coefficient correcteur ont cependant neutralisé cette baisse et ramené à une stagnation des ressources fiscales directes à taux et base équivalente.

L'exonération de 50% de la TFPB des locaux économiques décidée par la loi de finance rectificative 2021 a quant à elle été compensée par l'état via le versement d'un nouveau produit.

ORIENTATIONS POLITIQUES POUR 2022

➔ 1. Assurer la qualité et la continuité des services publics durant la pandémie parallèlement à l'arrivée de nouvelles populations

Nous vivons depuis maintenant deux ans dans un contexte de pandémie mondiale qui a un impact évidemment fort sur le quotidien des habitants mais aussi sur la gestion des services publics. C'est dans ce contexte que la commune de a accueilli en 2020 et 2021 de nombreux nouveaux habitants amenant pour exemple la population scolaire à croître de 108 élèves en juin 2020 à 138 élèves aujourd'hui.



Ces deux défis, gestion de la crise sanitaire et croissance de la population municipale, nous challengent et nécessitent d'accroître encore la polyvalence, la qualité et la modularité des espaces communs.

La formation d'agents volontaires pour assurer des fonctions en polyvalence, via notamment la modification de leurs fiches de postes, nous permettra de limiter notre vulnérabilité face aux absences liées à la COVID-19 et donc nous permettra d'assurer encore davantage la continuité des services.

Parallèlement pour anticiper les futurs travaux en lien avec le projet « 4 Vents » et en lien avec la croissance de la population, nous travaillerons à l'adaptation des locaux municipaux pour permettre une plus grande modularité des espaces, le respects des gestes barrières et *in fine la continuité de la vie sociale et associative dans notre village.*

2. Investir dans la transition écologique pour rationaliser les dépenses de fonctionnement

En 2017, la commune de CHAMPAGNIER, comme d'autres communes de GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, a souhaité inscrire son territoire dans le périmètre de la Zone Faible Émission (ZFE) pour les véhicules utilitaires légers. Si les véhicules du parc communal sont encore exemptés du respect de cette règle, la municipalité a engagé en 2021 la conversion de son parc de véhicules techniques pour la rendre compatible avec la ZFE. Cela s'est traduit par l'acquisition d'un véhicule électrique en lieu et place d'un utilitaire diesel, et cela se traduira par la conversion de deux nouveaux véhicules en 2022.



Engagée dans le cadre de la charte d'engagement lumière métropolitaine pour la rénovation de son éclairage public, la commune poursuivra ce chantier, cependant largement ralenti par des difficultés d'approvisionnement mondiales.

L'objectif est ici double, la baisse des dépenses de fonctionnement en énergie, mais aussi la préservation de la biodiversité.

3. Suite du programme d'investissement de l'opération de requalification et de restructuration des « 4 Vents »

En 2021 est intervenu en avance de phase sur la requalification de l'Espace des 4 Vents, la rénovation de l'éclairage intérieur du gymnase. L'année 2022 verra la validation du programme des 4 Vents qui fixera le niveau d'investissement sur l'exercice en cours.

Cette double opération de requalification (thermique, électrique, fluide) et de restructuration de l'espace s'avère largement nécessaire pour accueillir convenablement les enfants à la restauration scolaire comme au sein des services périscolaires, les événements communaux comme la vie associative.

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR 2022

D'ici 2026, la commune va investir une enveloppe pluriannuelle pour honorer les engagements pris par la liste CHAMPAGNIER en commun et aller au-delà. L'objectif étant d'investir pour **améliorer la qualité de vie des habitants** mais aussi pour **diminuer l'empreinte écologique et financière** du fonctionnement de la commune.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2022

- Projet de requalification et de restructuration de l'Espace des 4 Vents (650 k€)
- Mobiliers / matériels divers (100 k€)
- Renouvellement de véhicules dans le cadre de la Zone Faible Emission (80 k€)
- Renouvellement de l'éclairage public (30 k€)
- Maintenance / entretiens patrimoine municipal (20 k€)
- Reprise de concessions au cimetière (10 k€)



TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2022



Considérant les éléments du débat sur les orientations budgétaires, les perspectives budgétaires et les engagements de la municipalité, les taux de fiscalité locales 2022 votés par le conseil municipal sont les suivants ... (maintien des taux 2021).



Taxe sur le foncier bâti	26.92 %
Taxe sur le foncier non bâti	47.46 %





RETOUR EN IMAGES

27 MARS / REMISE BOURSE AUX JEUNES SPORTIFS CHAMPAGNARDS



Dimanche 27 mars, lors du Cross de CHAMPAGNIER, trois jeunes champagnards sont montés sur le podium pour recevoir la bourse d'excellence de la commune.

Les trois jeunes de 16 ans, tous en classe de première et athlètes de haut niveau, ont répondu à l'appel à candidature apparu dans l'Echo Champagnard en début d'année.

Cet appel à candidature était également ouvert aux jeunes artistes de la commune mais il n'y a pas eu de candidature dans cette discipline.

Les trois jeunes récompensés sont :

Alexis BERNARD ➤ biathlon
U17 1^{re} année : 5^e de la qualification au championnat de France de KO-Sprint, 7^e au général, ski roue, 3^e au championnat de France du sprint à ARÇON en biathlon. Ski roue, 2^e à la course régionale de biathlon ski roue.

Blue MANGUE ➤ saut à la perche
Elle est rattachée au Centre National et Régional d'entraînement de GRENOBLE. Elle est 12^e perchiste française de sa catégorie en 2021.

Lucie MENNERON ➤ athlétisme
Participation en 2021 aux championnats de France par équipe en saut en hauteur et aux championnats de France jeunes des clubs. Lors de ces deux participations, elle a remporté la médaille d'argent en équipe.

Les trois athlètes avaient apporté avec eux un objet fétiche: pour Alexis sa carabine, pour Lucie et Blue, leurs baskets.

Une personnalité, Nans PETERS (cycliste français et originaire du Trièves), a passé du temps pour parler avec les jeunes sportifs et a insisté sur l'importance de pratiquer son sport en parallèle de ses études. Nans, Ambassadeur du sport du Département de l'Isère, était invité par la commune dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024.

Sa mission en tant qu'ambassadeur est de faire rayonner l'Isère dans les domaines du sport, du tourisme, de l'éducation, de l'environnement ou encore de la mobilité.

Deux expositions étaient à découvrir au gymnase intitulées le Fair Play et Sport & Diversités. Ces expositions ont été mis à disposition par le Comité départemental Olympique et Sportif de l'Isère.



À savoir

Plusieurs élus des communes voisines se sont rendus à la marche pour parler ensemble sur les projets dans le cadre de leur labellisation Terre de Jeux 2024 comme BRIÉ, JARRIE, ST PAUL DE VARCES et VIZILLE.



7 ET 14 AVRIL / SAVOIR ROULER À VÉLO À L'ÉCOLE

Des moniteurs, professionnels diplômés, expérimentés et agréés par l'Inspection Académique, sont intervenus, sur deux séances, à l'école, avec tout le matériel nécessaire, pour aider les élèves de quatre classes de l'école à acquérir les fondamentaux de la pratique du vélo avant l'entrée au collège.

Pour ce faire, le parking de l'espace des 4 Vents a été privaté les jeudis 7 et 14 avril.



“ LES OBJECTIFS DU SAVOIR ROULER À VÉLO (SRV) ”

- 🚲 La sensibilisation des enfants à la pratique du vélo,
- 🚲 L'apprentissage précoce des règles de circulation,
- 🚲 La promotion des bienfaits du vélo,
- 🚲 La maîtrise de façon autonome et sécuritaire de la pratique du vélo à leur entrée en classe de 6^{ème}.





RETOUR EN IMAGES

7 AVRIL / IMMERSION CITOYENNE ... SUITE

Suite à la visite citoyenne de la classe de CM1-CM2 de Laurence LICINIO du jeudi 10 février en la mairie de CHAMPAGNIER, les élèves, accompagnés par Florent CHOLAT (maire) et Hervé ALOTTO (adjoint) ont été accueillis, le jeudi 7 avril, par Sandrine MARTIN-GRAND (première vice-présidente) et Michel DOFFAGNE (conseiller départemental) dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département de l'Isère.



Après une rapide explication des trois œuvres présentes à l'entrée, les élèves ont été invités à s'asseoir en lieu et place des conseillers départementaux.

S'en est suivi une explication sur : Qu'est-ce qu'un conseil départemental ?

Cette assemblée délibérante règle, par ses délibérations, les affaires du département dans les multiples domaines de compétences que la loi lui attribue : pilote principal en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, gestion des collèges (construction, entretien équipement (informatique notamment), restauration ...), aménagement durable et solidaire, routes et déplacements, culture et sport, service de secours et d'incendie...



Puis dans une atmosphère de respect et dans un esprit démocratique, un temps d'échange s'est mis en place avec les élèves qui avaient préparé, chacun, deux ou trois questions.

Les deux élus départementaux ont été ravis de la pertinence des questions, le calme et l'écoute des élèves.

Enfin, avant de remonter dans le car, un excellent goûter, préparé par le cuisinier du Département, les attendait.

Les élèves, enchantés par l'accueil et la gentillesse de leurs hôtes, ont pu ainsi se rendre compte que le Conseil départemental intervient dans de nombreux aspects de la vie quotidienne.

12 AVRIL / QUESTIONS-RÉPONSES À LA MAIRIE

Le mardi 12 avril, c'était au tour de la classe des CP-CE1 de Pascale PICCOLOMO, accompagnée par deux mamans, d'être accueillie, dans la salle du conseil municipal, par Florent CHOLAT (maire) et Hervé ALOTTO (adjoint) pour une visite citoyenne.

La curiosité enfantine est allée du rôle du maire, comment un maire peut parler au Président de la République, qui amènera les Doudous aux enfants ukrainiens, à prenez-vous des vacances !

Les jeunes élèves ont partagé un moment agréable avec le maire, dans cet échange instructif et sont tous repartis avec une attestation citoyenne.

Chaque élève avait fabriqué un 'doudou' à offrir. Les pompiers humanitaires solidaires étaient présents pour les réceptionner, s'occuper de leur transport en Pologne où des pompiers ukrainiens les récupéreront pour les donner à des enfants ukrainiens.





RETOUR EN IMAGES

23 AVRIL / JOURNÉE PROPRE ET VENTE DE CAILLETES

Le samedi 23 avril, une trentaine de personnes dont 8 jeunes, ainsi que Christophe et Thierry des services techniques s'étaient donné rendez-vous à l'espace des 4 Vents pour la « journée propre ». Tout le matériel nécessaire (sacs poubelles, gants, etc.) était fourni par la commune qui a également pris en charge la collecte des déchets ramassés. Après un petit briefing de Pascal SOUCHE, adjoint, tout ce petit monde s'est dispersé sur le territoire de CHAMPAGNIER pour ramasser les déchets laissés par des personnes peu scrupuleuses.

Une vente de caillettes (200), cuites aussi au four banal, était organisée par de jeunes Champagnards pour l'association Champa'cool, les bénéfices servant en partie au financement de leur séjour de cet été.



Merci à Patrick GÉNISSEUX pour son aide précieuse quant à la cuisson du pain et des caillettes.



À remarquer une nette diminution de la quantité des déchets ramassés





RETOUR EN IMAGES

17 AU 29 AVRIL / CENTRE DE LOISIRS - VACANCES DE PRINTEMPS

Après deux années de fermeture consécutives, le centre de loisirs a pu ouvrir ses portes et accueillir les enfants à l'occasion des vacances de printemps.

Les effectifs, plutôt faibles, n'ont pas entamé la bonne humeur et le dynamisme des participants et animateurs.

Côté jeune, c'est Cindy qui était à la manœuvre.

Vacances de Pâques obligent, ils ont participé à une grande chasse aux œufs gourmande.

Un partenariat avec le Centre Social et Communal de JARRIE a permis aux jeunes de pratiquer des activités originales et parfois inattendues comme le paintball, la découverte de jeux de handisports ou encore le disc golf.



L'activité « Top Chef » a, une nouvelle fois, rencontré un franc succès auprès des jeunes.



Les plus aventureux ont pratiqué l'AcroBastille sur une journée.

Le lendemain, ils ont également déambulés dans les rues de GRENOBLE à la découverte du « street art ».

La soirée s'est terminée par un spectacle à la comédie de GRENOBLE.



Sur la première semaine, les enfants ont pu décorer (peinture, pyrogravure, etc...) et aménager le jardin potager (abri à insecte, épouvantail, etc...).

Enfin, une sortie à la journée était organisée en forêt afin de (re)découvrir ce milieu si familier et si fascinant à la fois

Sur la deuxième semaine, les enfants ont rencontré les dieux de l'Olympe!

C'est au travers d'activités culturelles, sportives, manuelles et ludiques que nos petits champagnards ont découvert Zeus, Déméter, Hadès ou encore Athéna.



Toute l'équipe du service enfance jeunesse vous donne rendez-vous les mercredis et lors des prochaines vacances d'été :



du vendredi 8
au vendredi 29 juillet

du lundi 22
au mardi 30 août



Le centre de loisirs sera fermé les jours fériés et le mercredi 31 août toute la journée

8 MAI / COMMÉMORATION DU 8 MAI

Comme toutes les communes de France, Champagnier a célébré le 77^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le maire, Florent CHOLAT, a procédé à la cérémonie de commémoration avec la lecture du message de la ministre des Armées, le dépôt de la gerbe, la minute de silence et les Champagnards présents ont entonné *La Marseillaise*.



Les participants ont ensuite été conviés au pot de l'amitié.

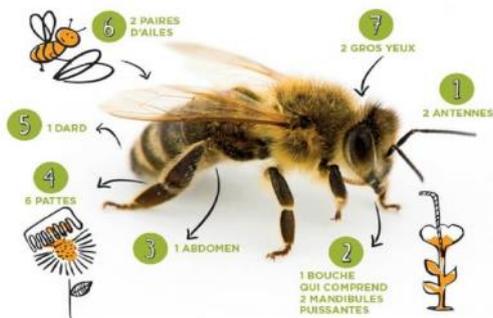




RETOUR EN IMAGES

10 ET 13 MAI / SECRETS D'ABEILLES

En bref, six pattes ! Pas une de plus, ni de moins ! Des yeux simples et des yeux composés, une trompe pour aspirer le nectar au cœur des fleurs, une corbeille pour entasser la pelote de pollen !



L'abeille est un insecte aux outils performants, parfaitement adaptés aux différentes tâches qu'elle accomplit tout au long de sa vie.

Mais au-delà de sa biologie étonnante, l'abeille nous est précieuse par son rôle essentiel pour l'environnement et l'agriculture. Plus de 20 000 espèces d'abeilles dans le monde pollinisent 80% des plantes à fleurs !

Pour compléter un travail sur le vivant, les CE2-CM1 de la classe de Tania JANKOVIC sont venus en mairie par demi-classe le mardi 10 et le vendredi 13 mai.

Christian SOPINSKI, apiculteur qui s'occupe de la ruche communale, leur a permis de mieux connaître cet extraordinaire insecte qu'est l'Apis mellifera : biologie, anatomie, communication, vie sociale, la reine et les ouvrières, la vie de la ruche et la pollinisation des fleurs, ainsi que l'utilisation des différents trésors de la ruche (miel, pollen, gelée royale, cire, propolis et venin en apithérapie).



Les élèves se sont montrés enthousiastes et très investis dans les différentes manipulations qui leur ont été proposées et la séance s'est achevée par une dégustation du miel 2021 et une visite sur site de la ruche.



12 MAI / 19E CONCOURS DES ÉCOLES A VÉLO



Comme annoncé dans le précédent Écho Champagnard et sur Illiwap, le jeudi 12 mai, le 19^e concours des écoles à vélo organisé par l'ADTC en partenariat avec le SMMAG a, encore une fois, obtenu un franc succès.

Quel plaisir de voir le parking des 4 Vents vide et toute cette jeunesse utiliser un moyen de locomotion doux.

Un grand bravo à tous les participants et espérons que cette journée, qui a généré une belle dynamique pourra motiver les élèves à continuer de venir à vélo à l'école le plus souvent possible, puis au collège, au lycée et dans la vie active !

19 MAI / C'EST L'AMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Grâce au talent de Yves REYMOND et Philippe GALLET, un tipi enfant, plein de charmes, est venu embellir la cour de notre école.

Espérons que son côté minicabane permettra aux enfants de l'investir comme un espace de jeu ludique et amusant, les invitant à laisser libre cours à leur imagination.





21 MAI / FÊTE DE LA NATURE



Comme toutes les années au mois de mai, la fête de la nature a permis à plus de soixante personnes de célébrer la nature, événement de référence en France.

➤ découverte des papillons, des insectes, des abeilles, des chouettes chevêche, des moustiques tigres ...

➤ Concours photos
➤ Bourse aux plans

Plusieurs animations gratuites étaient prévues sur la découverte de la nature et de la biodiversité de notre territoire.

Bravo aux organisateurs qui ont permis de faire vivre cette manifestation.



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Le 23 avril dernier la commune organisait sa journée propre, un grand retour de cet événement malheureusement annulé en 2020 et 2021 en raison du COVID-19.

Retour gagnant puisque cette édition 2022 a réuni une trentaine de champagnards motivés pour collecter les déchets abandonnés en bord de voirie.

Accompagnés par les services techniques, que nous remercions chaleureusement pour leur présence, les volontaires ont pu ramasser plus d'une tonne de débris à travers la commune. Ces déchets ont été collectés spécifiquement par Grenoble Alpes Métropole qui les a confiés à une société spécialisée pour qu'ils soient entièrement triés et largement recyclés.

Si nous regrettons évidemment le manque de civisme qui amène à trouver encore papier, cannette ou autre bouteille en bord de route, de même que les (bien trop) nombreux dépôts de déchets sauvages collectés au cours de l'année, il est important de souligner le caractère de sensibilisation de ce type de journée faisant de la mobilisation citoyenne l'une des diverses solutions pour lutter contre ce fléau.

A la suite de la journée propre, l'ensemble des participants ont été invités à partager un verre à la Magnanerie autour du four communal et en lien avec la vente organisée par la junior association des Champa'Cool pour financer leur séjour d'été à Argelès-sur-Mer. Façon de valoriser ce lieu, rénové en 2019, de valoriser l'initiative des jeunes du village et de partager un temps convivial après une belle matinée d'effort.

Pascal SOUCHE, adjoint au maire en charge de l'aménagement, des travaux, de l'économie locale et du patrimoine pour la liste **Champagnier en Commun**

Nathalie BARON, Hubert COLLAUVET et Brigitte ORGANDE, élus de la liste Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER





RETOUR EN IMAGES

27 MARS / CROSS DE CHAMPAGNIER

U3C UNE NEUVIÈME ÉDITION SOUS LE SOLEIL



Dimanche 27 mars, c'est avec un immense plaisir que nous avons retrouvé les coureurs, après 2 années blanches en raison de la situation sanitaire.

Avec un peu plus de 300 inscrits sur les 2 courses, le succès était déjà assuré ; la centaine de marcheurs et encore une nouvelle centaine sur les courses enfants l'ont confirmé.

Le RIA tient spécialement à remercier l'équipe des bénévoles sans qui le Cross ne pourrait être une aussi belle réussite.

A voir les sourires des coureurs lorsque nos ChampasMaories débarquent ou mènent l'échauffement, la joie des enfants et des parents lorsqu'ils glissent sur l'eau, le succès du tir laser, les nombreux témoignages de coureurs sur la gentillesse et la bonne humeur des bénévoles qui font l'unanimité, nous pouvons dire

que nous formons une bien belle équipe aussi joyeuse qu'efficace.

Remerciement également à Nans PETERS, coureur cycliste professionnel de l'équipe AG2R, pour sa gentillesse et sa disponibilité. Il a donné le départ des courses puis remis les récompenses sur le podium.

Félicitation à notre régional de l'étape, Fabrice REY-JOLLY qui, après plusieurs places sur le podium lors des éditions précédentes, s'est enfin adjugé la victoire sur le grand parcours de la plus belle des manières puisqu'il bat le record de l'épreuve. Un grand bravo ! Et bien sûr, félicitations aux autres coureurs, qu'ils soient sur le podium ou plus loin dans le classement.

L'évènement nous a permis de reverser la jolie somme de 1000 € à l'association LOCOMOTIVE.

Une part prise sur les inscriptions des coureurs et marcheurs et l'autre grâce aux dons de plusieurs sociétés.

Nous n'oublions pas bien sûr tous nos autres sponsors.

Après les épreuves, organisateurs et bénévoles se sont retrouvés pour un repas conviviale sous un beau soleil printanier.

Rendez-vous l'année prochaine et longue vie à l'U3C !

L'équipe organisatrice



13 AVRIL / CARNAVAL

Renaissance de M. Carnaval sous le thème "Voyage autour du monde"

Le mercredi 13 avril, le carnaval 2022, organisé par les parents d'élèves du « sou des écoles », avec l'aide du service enfance-jeunesse, battait son plein à l'Espace des 4 Vents.

À 15h30, toute cette petite foule bariolée a arpenté une partie des rues du village.

Puis, pour respecter la coutume, M. Carnaval s'est embrasé sous le regard émerveillé petits et grands, emportant avec lui les mauvaises ondes pour une renaissance pleine d'espoir en 2022.

Tous les enfants étaient ensuite conviés à un goûter préparé par les parents et à participer à des jeux.

L'équipe du Sou des écoles (Julie, Katia et Thomas) remercie tous les participants et salue la participation des services municipaux à ce moment de convivialité.



26 AVRIL / LOTO LA RENCONTRE

Comme chaque année, le Club la Rencontre organisait le loto de printemps.

Une soixantaine de personnes, toutes générations confondues, sont venues jouer, espérant bien sur remporter de beaux lots mais surtout pour passer un bon après-midi convivial.

Après le jeu, un goûter a été offert aux participants.

La présidente, Mme Chantal BRUN, a remercié les joueurs et clos l'après-midi en indiquant qu'un nouveau loto serait organisé à l'automne.





8 MAI / RENCONTRE AVEC LE GF38 FÉMININ

Un groupe de jeunes joueurs du club Champagnier Foot, leurs parents et des élus de la commune, ont pu assister dimanche 8 mai au dernier match à domicile du GF38 féminin sur invitation de la société Jarroise, Arkema, partenaire de l'équipe féminine.

Le GF38 qui opère en D2 (groupe B), à la sixième place avec 22 points affrontait le Puy Foot Auvergne, à la septième place avec également 22 points en 18 matchs

Les joueuses de GF38 menés par Nicolas DELEPINE ont été trop fortes et ont battu les Auvergnates avec un score de 3-1 sur la pelouse du stade du Vercors.



Les jeunes étaient ravis de poser ensuite avec les joueuses pour la photo à la fin du match.

Lors de la troisième mi-temps, ils ont eu l'occasion de demander des autographes aux joueuses des deux équipes qui prenaient un goûter commun dans le club house.



13 MAI / CHAMPAGNIER TERRE DE JEUX, TERRE DE BADMINTON

LE SAVIEZ-VOUS ? LA MJC PROPOSE UNE ACTIVITÉ BADMINTON TOUS LES LUNDIS DE 20H30 À 22H30



Dans ce cadre, elle a organisé la 7ème édition du « Tournaminton » le vendredi 13 Mai.

Ce concept, né à CHAMPAGNIER, garanti à chaque tour d'équilibrer les matches, de jouer avec un partenaire différent et contre des adversaires différents.

La finalité est de proposer un moment de convivialité et d'échange autour de ce sport.

Cette dernière édition a réuni 27 participants et vu la victoire du murinois Serge WIERING.

Si vous êtes intéressé par l'activité, n'hésitez pas à contacter Sébastien DELDON par e-mail seb.deldon@free.fr



ZOOM SUR ... L'ASSOCIATION LES CHAMPA'COOL



« Champa'cool » est une "Junior Association" champagnarde, qui réunit 13 jeunes motivés et dynamiques.

Notre but est de participer à la création et au financement d'un séjour d'été, qui se déroulera en juillet 2022 à ARGELÈS-SUR-MER, dans un camping.

Nous aurons l'occasion de passer deux journées en ESPAGNE, à la découverte de BARCELONE et du Musée DALI.

Pour financer une partie du séjour, nous avons mis en place plusieurs actions: une tombola en octobre, une vente de fleurs en mars, une vente de goûters en février et en avril, puis une vente de caillettes en avril.

Nous comptons également mettre en place prochainement :

- Une vente d'étiquettes personnalisées pour marquer les vêtements et objets des enfants (fin juin);
- La tenue d'un stand à la fête de la musique;
- La vente de goûter de fin d'école le jeudi 7 juillet.

Nous tenons à remercier la commune et les jeunes qui ne font pas partie de l'association, qui ont activement aidé et participé au projet de vente de caillettes.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui jouent le jeu de participer à nos projets.

Sans vous, nous n'y arriverons pas.
Les Champa'Cool



ERRATUM ... APPEL À BÉNÉVOLES POUR RELANCER LA DICTÉE DE CHAMPAGNIER

Dans l'Echo Champagnard de mars 2022, une erreur s'est glissée dans l'adresse mail d'inscription.

Il fallait lire : mthdebroize@aol.com



| VIE ASSOCIATIVE |



A VENIR

11 ET 12 JUIN / FAITES DU SPORT - 19E ÉDITION

Ce **challenge multisports** (créée en 1990)) aura lieu sur les communes de BRIÉ-ET-ANGONNES, JARRIE et pour la première fois sur la commune de CHAMPAGNIER.

Les trois communes sont toutes labellisées “ **Terre de Jeux 2024** ” et feront honneur à cette labellisation tout au long du weekend par des épreuves sportives, le tout dans une ambiance festive.

Trois associations participent à l'organisation, accompagnées de 30 bénévoles: le comité des fêtes de BRIÉ-ET-ANGONNES, l'Association sportive et culturelle des jeunes Briataux et le Tennis club de JARRIE BRIÉ.

Les 13 équipes inscrites sont composées d'au minimum 8 personnes dont au moins deux femmes. Seize sports différents seront pratiqués allant du badminton, parcours trottinettes, lancer du poids, course d'orientation à un sport surprise que les équipes découvriront le samedi 11 juin.

Le samedi l'événement aura lieu à partir de 8h30 au Tennis Club de JARRIE BRIÉ sur la commune de BRIÉ-ET-ANGONNES (Chemin des Grangeaux) et jusqu'à 19h.

Il y aura des animations et possibilité de se restaurer.

Venez encourager les 3 équipes champagnardes!

Dimanche matin à partir de 8h et jusqu'à midi, la moitié des équipes viendra à CHAMPAGNIER (aux 4 Vents) et l'autre moitié à JARRIE au parc du clos Jouvin. Dimanche après-midi, toutes les épreuves se dérouleront à JARRIE jusqu'à 17h30. Les résultats et la remise des prix auront lieu à 17h45.

Les 13 équipes sont partagées entre 4 poules. Le dimanche les poules seront faites en fonction du classement du samedi.

Vous pouvez toujours vous faire connaître pour être bénévole : faitesdusport.brie@gmail.com

Suivez-les sur Facebook :
Faites du Sport Brié (Jarrie Champagnier).



25 JUIN / FÊTE DE LA MUSIQUE



La fête de la musique de CHAMPAGNIER aura lieu le samedi 25 juin à partir de 17 h à l'Espace des 4 Vents.

Au programme, deux ou trois groupes de la région grenobloise ainsi que la traditionnelle scène ouverte.

Seul ou en groupe, chanteur ou instrumentiste, rock, rap, jazz ou classique, venez partager votre talent sur scène !

Renseignements et inscriptions à musique.champagnier@gmail.com

Une buvette sera à votre disposition.

Si la météo ne permet pas son déroulement en extérieur, l'événement se fera à l'intérieur du gymnase.



| VIE MÉTROPOLITAINE |

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



INFORMATION COLLECTE

Décalage de la collecte les jours fériés

Pour remplacer la collecte du lundi 6 juin 2022 férié, les ordures ménagères seront ramassées le

Vendredi 3 juin

Le secteur Grand Sud vous remercie de votre compréhension.



Renseignements
0 800 500 027 (numéro gratuit)
grenoblealpesmetropole.fr





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi - Mercredi - Vendredi

13h30 - 17h30

Mardi et jeudi

pas d'accueil

Urbanisme

Sur rendez-vous

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Courriel

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
les agents de police municipaux

☎ 06.01.81.03.13

✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com

Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES

Mardi 17h30 à 20h30

Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h

Vendredi 16h30 à 19h

HORAIRES D'ÉTÉ

Mercredi 15h à 19h

Fermeture deux semaines en Août



Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
bibliotheque@champagnier.fr

AGENDA

SAMEDI 4 JUIN

Atelier compostage

14h à 15h30 - école

DIMANCHE 12 ET 19 JUIN

Elections législatives

8h à 18h - mairie

LUNDI 20 JUIN

Réunion du Conseil municipal

19h - Salle du conseil - mairie

SAMEDI 25 JUIN

Fête de la musique

17h - Espace des 4 Vents

SAMEDI 2 JUILLET

Fête du village

JEUDI 2 SEPTEMBRE

Rentrée des classes

VENDREDI 3 SEPTEMBRE

Forum des Associations

Espace 4 Vents

CIVISME ... RAPPEL

LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et

de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdit après 12h

Soyez respectueux des recommandations reposant sur le principe du « bon voisinage » et tenez compte des horaires, réglementés par un arrêté préfectoral, qui permettent ces travaux domestiques

CIRCULATION ...

LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à **30kms/h**, et à **20kms/h** dans les zones partagées piétons, cycles, voitures, rue du Bourg.

La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite dans le village, sauf services publics et secours.

TAILLES DES HAIES

La Ligue Pour les Oiseaux (LPO) rappelle qu'il est légalement interdit, par arrêté, de tailler ou d'arracher toute haie après le **1^{er} avril** et **jusqu'au 31 juillet**.

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids.



Journal

d'information

Écho Champagnard

MAI 2022

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER

38800 place de 'l'Église

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »

Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution